

Cap Entreprise

La Région Ile-de-France soutient activement la création et la reprise d'entreprises, facteurs de développement économique et sources de création d'emplois.

Les évaluations réalisées sur la survie des jeunes entreprises démontrent qu'une PME sur deux disparaît avant d'avoir franchi le cap des cinq ans. En revanche, on observe une baisse de moitié des échecs de création et de reprise à partir du moment où les entreprises sont accompagnées.

Le dispositif **Cap Entreprise** répond à ce besoin : après diagnostic de votre projet, vous bénéficiez d'un accompagnement et d'un suivi personnalisé.

A qui s'adresse Cap Entreprise ?

- Vous êtes demandeur d'emploi ou salarié d'une entreprise et vous avez un projet réaliste de création ou de reprise d'entreprise dans les secteurs de l'industrie et des services aux entreprises, de l'artisanat de production, de l'agriculture et de l'environnement, de l'insertion et des services de proximité ou de tout autre secteur d'activités à potentiel d'emplois.
- Vous êtes dirigeant d'une entreprise créée depuis moins de 4 ans.
- Votre entreprise ou projet d'entreprise est une structure à vocation marchande relevant du secteur concurrentiel ou de l'économie sociale et solidaire (association, coopérative, mutuelle, fondation...);
- Vous résidez ou vous souhaitez vous implanter en Ile-de-France.

Tous les secteurs d'activité sont éligibles au dispositif ; mais si votre activité relève du commerce de détail ou de bouche, de l'hôtellerie, de la restauration et dans certains cas de l'artisanat, vous devez employer ou prévoir d'employer au moins un salarié en équivalent temps plein.

Qu'est-ce que Cap Entreprise ?

« Cap Entreprise » est un programme d'accompagnement global associant diagnostic, formation, conseil et suivi.

Un diagnostic obligatoire

Un dossier d'inscription est à retirer dans l'un des **centres de diagnostic** labellisés par le Conseil régional.

Lors de cette première étape, il s'agit de vérifier la maturité et la faisabilité du projet ainsi que sa bonne adéquation avec le secteur d'activité concernée, le profil du candidat, ses compétences et ses motivations. Certains centres de diagnostic sont spécialisés en fonction de la nature du projet ou du profil du candidat. Les candidats sélectionnés se verront proposer un programme de formation ou de formation-conseil adapté à leurs besoins spécifiques.

Le coût du diagnostic est de 75 € pour les dirigeants d'entreprise et de 45 € pour les porteurs de projet.

Un parcours personnalisé

1. Pour les porteurs de projets : des formations agréées par la Région Ile-de-France.

Les formations collectives

- > La durée : de 40 à 200 heures.
- > La formation : en fonction du profil du candidat et de l'état d'avancement du projet.
- > Le contenu : généraliste ou centré sur un aspect spécifique (comptabilité, gestion, analyse financière, stratégie commerciale, organisation juridique) ou une thématique particulière (reprise d'entreprise, création d'un cabinet de consultant).

Les formations individualisées

- > La durée : 8 ou 16 heures.
- > La formation : accessible pour les porteurs de projet ayant préalablement suivi un parcours de formation généraliste, ou à titre exceptionnel pour les projets de création/reprise en voie de finalisation.
- > Le contenu : finalisation du plan d'affaires, communication et stratégie commerciale, gestion financière et comptable, organisation juridique, appui spécifique aux projets relevant de l'économie sociale et solidaire, guidance réservée aux créatrices ou candidates à la reprise et aux seniors.

Pour toutes les formations

- > Le lieu : dans les centres de formation agréés par la Région Ile-de-France
- > Le coût : l'aide financière de la Région Ile-de-France prend en charge l'essentiel des coûts de formation. Une participation complémentaire, variant selon les modules, sera demandée aux stagiaires.

2. Pour les dirigeants d'entreprises créées ou reprises depuis moins de quatre ans : des formations et des conseils à la carte

- > La durée : six jours de formation et trois jours de conseil maximum.
- > La formation et le conseil : adaptés à l'entreprise.

- > Le lieu : organismes et cabinets de consultants librement choisis, installés prioritairement en Ile-de-France.
- > Le coût : les journées de formation sont prises en charge par la Région à hauteur de 175 €/jour pour un maximum de 6 jours.

Les journées de conseil sont financées par la Région à hauteur de 650 €/jour pour un maximum de 3 jours.

Où vous renseigner ?

Conseil régional d'Ile-de-France
Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
(DDEFP) :
Dispositif Cap Entreprise Tél. : 01 53 85 73 04 / 05 / ou 06

Site : www.iledefrance.fr

**L'Association SALVETERRA 78 est agréée
Centre de Diagnostic,
du dispositif Cap Entreprises
mis en place par le Conseil Régional Ile de France**